



Les propositions de Mesures « Vélo et modes actifs » 2020 pour Bègles et les environs

Le 27 janvier 2020

Introduction

Réalisé par Cycles et Manivelles, ce document traite de la question de la Mobilité et plus spécifiquement de la pratique quotidienne du vélo, de la marche à pied et de l'intermodalité (modes actifs-transports en commun).

Notre association propose 10 mesures (ou plutôt groupes de mesures) à mettre en place rapidement pour faire de Bègles une commune exemplaire, une ville 100 % « vélo friendly ».

La Mobilité est en effet un sujet majeur qui, s'il est bien traité, contribue à rendre un territoire soutenable, accessible à tou.te.s, apaisé et attractif.

Ce document s'adresse principalement aux candidat.e.s qui se présentent aux municipales 2020 et aspirent à entrer en fonction au Conseil municipal de Bègles : futur.e maire, maires adjoint.e.s et conseiller.ère.s municipaux.ales.

Mais il concerne aussi les technicien.ne.s et agent.e.s municipaux.ales, les acteur.rice.s territoriaux.ales qui agissent de près ou de loin sur cette thématique et bien sûr celles et ceux qui se déplacent au quotidien, c'est à dire nous tou.te.s.

Pour rédiger ces propositions, nous nous sommes basés sur les habituelles revendications et valeurs de l'association, sur différentes publications, études et enquêtes (voir liste en fn de document), sur la pratique cycliste de l'équipe de Cycles et Manivelles ainsi que sur les nombreux retours du terrain reçus au quotidien par nos plus de 900 adhérent.e.s et les quelques milliers de visiteur.euse.s/an à la Maison du Vélo.

Nous avons décidé de présenter nos propositions par grandes thématiques qui constituent, pour l'essentiel, des réponses concrètes aux principaux freins à la pratique du vélo, de la marche et de l'intermodalité.

Si nous sommes convaincus que des mesures incitatives facilitant la pratique quotidienne des modes actifs sont nécessaires, elles resteront insuffisantes si elles ne sont pas couplées avec des mesures contraignantes qui dissuadent de l'usage de l'automobile en solo.

Enfn, sur les questions de mobilité, nous avons bien conscience que l'échelon communal, s'il reste important, n'est pas le plus pertinent puisque la compétence voirie incombe à la Métropole. Il s'agira donc aussi pour les élus.e. béglais.e.s siégeant au Conseil de Bordeaux Métropole de défendre ces mesures.

I. Des itinéraires et des aménagements cyclables et piétons

Le sentiment d'insécurité est le premier frein à la pratique du vélo (1). Pour réduire ce ressenti lié à la promiscuité avec les véhicules motorisés, voici nos premières propositions.

Proposition 1

Mailler le territoire en itinéraires cyclables larges, sécurisés, continus et jalonnés

Il s'agit de mettre en place un réseau d'itinéraires cyclables et piétons jalonnés pour rejoindre et relier entre eux les différents pôles d'activités de Bègles (écoles, bibliothèque, centre social, piscine, complexes sportifs, cinéma, commerces, équipements municipaux, zones d'emplois, etc.), les différents quartiers et les communes voisines. Ces itinéraires doivent être également reliés aux différents pôles de mobilité (gares, stations de Tram, bus, etc.).

Nous nous sommes essentiellement basés sur notre expérience de la pratique quotidienne du vélo, le retour de nos adhérent.e.s et la carte de la campagne de la FUB « Parlons vélo » sur laquelle se sont exprimé.e.s 177 cyclistes sillonnant Bègles et ses environs (2).

Voici ce qu'il ressort comme besoins prioritaires en terme d'itinéraires cyclables, continus et sécurisés

1. La route de Toulouse et les boulevards

* **La route de Toulouse** : c'est un axe Nord-Sud extrêmement structurant et prioritaire. Une concertation est actuellement en cours. Il sera impératif d'accorder sur cet axe une place prépondérante aux modes actifs notamment des aménagements cyclables et des trottoirs larges.

* **Les boulevards** : mêmes demandes que sur la route de Toulouse. Une concertation est également en cours.

Deux gros points noirs ont été identifiés au niveau de l'intersection avec la route de Toulouse et au niveau de l'intersection avec le Cours Victor Hugo.

2. L'axe Nord-Sud (Bègles - Bordeaux centre)

*** La continuité route de Toulouse - Nansouty - Cours de la Somme - Victoire**

Cet axe Nord-Sud, très pratiqué pour rejoindre le centre de Bordeaux, est peu doté d'aménagements cyclables et jugé très peu sécurisé par les cyclistes.

Par exemple, le réaménagement récent de la place Nansouty est complètement raté. Il n'accorde aucune place sur la chaussée aux cyclistes.

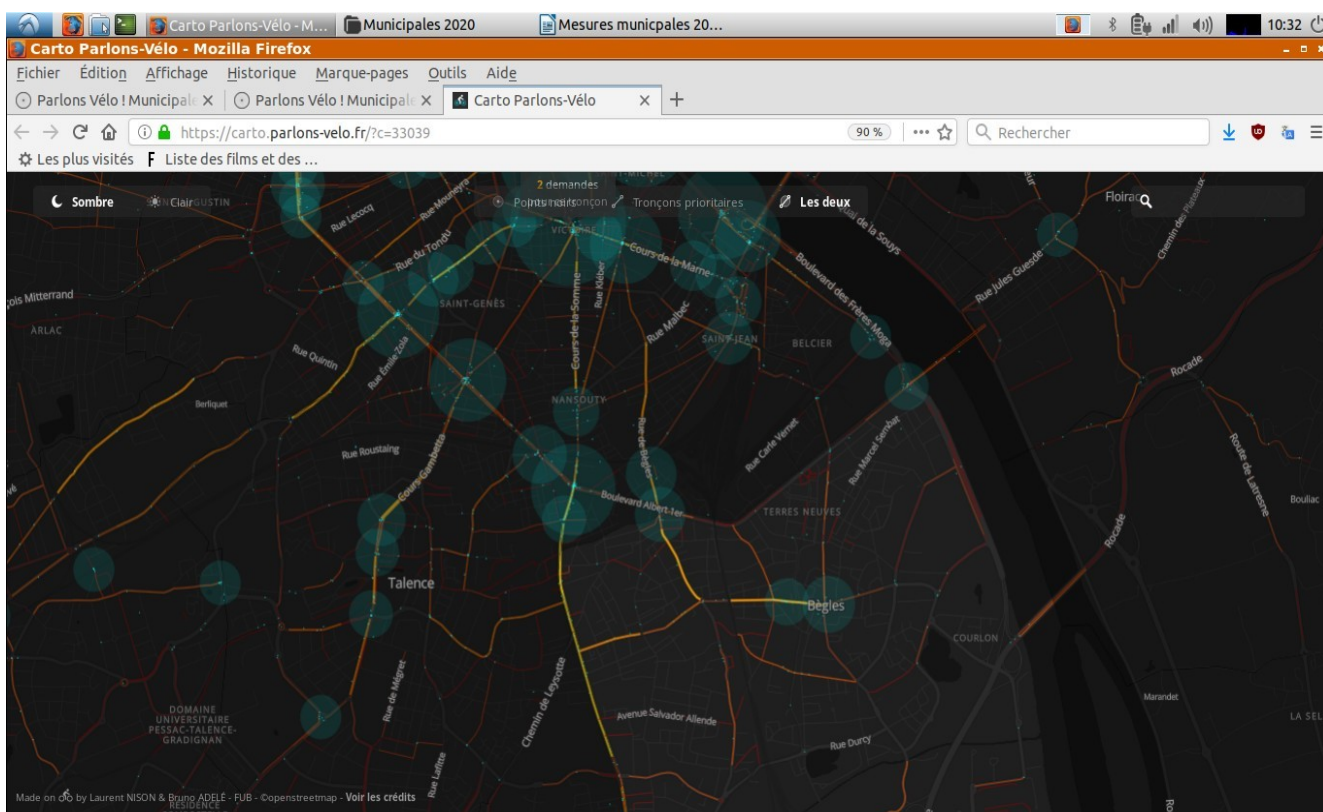


Plate-forme Parlons Vélo Municipales 2020 de la FUB. Itinéraires et points noirs illustrés par les tracés de couleur.

* **Le Cours Victor Hugo**

Une priorité. Très utilisé par les cyclistes (axe structurant béglaïs, nombreux commerces de proximité et marché), le Cours Victor Hugo ne dispose pas du tout d'aménagements cyclables.

* **La Continuité Cours Victor Hugo - rue de Bègles - Capucins**

Cet axe Nord-Sud est également très pratiqué par les cyclistes pour rejoindre le centre de Bordeaux mais l'itinéraire, là aussi, n'est pas doté d'aménagements cyclables et jugé peu sécurisé par les cyclistes.

* **La rue Pierre & Marie Curie**

Utilisé pour rejoindre les boulevards, disposant de commerces ainsi que du Centre social et culturel l'Estey (lieu important et vivant de Bègles), la rue Pierre et Marie Curie est également une priorité : actuellement, il n'y a pas d'aménagements cyclables et les trottoirs sont ridiculement étroits (parfois à peine 0,6 m de large avec un poteau électrique au milieu du trottoir).

* **La rue du Chevalier de la Barre - avenue Jules Guesde - avenue Alexis Capelle**

C'est un itinéraire pas mal pratiqué pour rejoindre les boulevards. Doté de commerces et d'équipements sportifs (complexe Duhourquet), cet axe est utilisé pour aller du 14 juillet aux quartiers du Prêche et Sembat ou vers le Sud Est (Mairie Bourg, Dorat-Verduc). Aucun aménagement cyclable.

*** La rue Ferdinand Buisson - rue Alexis Labro**

Axe très important qui dessert de nombreux lieux de vie (écoles et commerces) ainsi que le quartier Mussonville et le Sud-ouest de Bègles. Aucun aménagement cyclable.

3. L'axe Est-Ouest (Bègles - Talence)

L'axe Est-Ouest est extrêmement important puisqu'il permet d'effectuer des trajets périphériques et de relier Bègles à Talence/Villenave d'Ornon (hôpital Robert Picqué, campus universitaire, Bois de Thouars, etc.)

*** Rues Léon Gambetta -Lerousseau - Salengro - Favarque**

C'est un des axes qui recueille le plus de demandes de la part des cyclistes. Il permet de rejoindre la Route de Toulouse, d'accéder au 14 juillet, à la Maison du Vélo, à la station de TRAM Musard, à la piscine, aux commerces, à la Poste, à l'école élémentaire Roger Salengro, au Collège Berthelot, ...). Pas d'aménagement cyclable.

*** Avenue du professeur Bergonié**

Alternative pratique et parallèle à Gambetta qui permet de rejoindre le sud-est de la commune (Chevalier de la Barre et Jeanne d'Arc). Pas d'aménagement cyclable.

*** Rue Albert Thomas - Chemin des Orphelins (Villeneuve d'Ornon)**

Axe Est-Ouest au sud de la commune. Pratique pour rejoindre Villenave d'Ornon, chemin de Leysotte et le Parc Sourreil ainsi que l'hôpital Robert Picqué. Aucun aménagement cyclable.

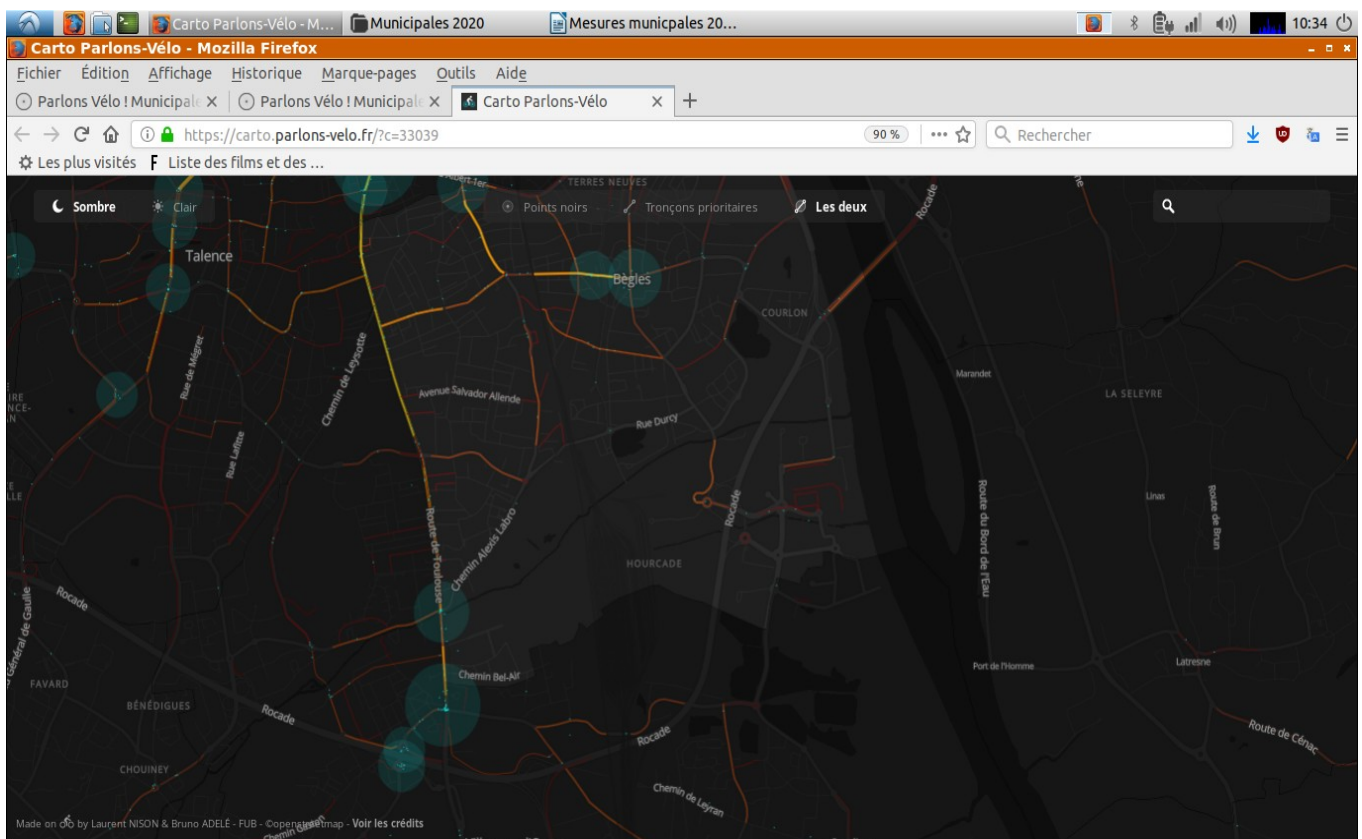


Plate-forme Parlons Vélo Municipales 2020 de la FUB. Itinéraires et points noirs illustrés par les tracés de couleur.

4. Le pont François Mitterrand

La décision de supprimer la piste cyclable (sans solution de remplacement) sur le Pont Mitterrand, seul axe au sud de la Métropole qui permettait de relier rapidement pour les cyclistes et piéton.ne.s la rive droite et la rive gauche a été une erreur manifeste et un non sens absolu.

Il est extrêmement important de permettre à nouveau aux cyclistes et piéton.ne.s de franchir la Garonne à ce niveau (en plus du futur Pont Simone Veil qui devrait être livré au mieux en 2024).

Pour cela, nous souhaitons que soit rapidement mis en place :

- * Une voie cyclable/piétonne en encorbellement sur le pont Mitterrand

Pour financer en partie cette infrastructure, il est possible pour la Métropole de répondre au second appel à projets « Continuités cyclables » lancé par le Ministère de la transition écologique et solidaire et qui cible en particulier les discontinuités d'itinéraires. Dépôt du projet jusqu'au 31 mai 2020 (3).

Par ailleurs, C&M demande :

- * L'expérimentation de liaisons fluviales « Port de Bègles-Bouliac ». Une initiative de ce type, annoncée publiquement, devait être menée à l'été 2019 mais elle n'a pas été mise en oeuvre !

- * L'étude d'un téléphérique entre Latresne, Bouliac, les rives d'Arcins et la gare de Bègles ou toute autre forme de franchissement de la Garonne écologique, rapide, simple et économe.

5. Rives d'Arcins

Les discontinuités cyclables sont nombreuses au niveau de la zone commerciale Rives d'Arcins, véritable paradis de l'automobile. Alors que depuis Bègles, l'itinéraire cyclable pour se rendre à vélo sur cette zone est acceptable, on y dénombre très peu de cyclistes. C&M demande de :

- * Mettre en place un véritable plan de circulation vélos-piétons sécurisé et jalonné sur cette zone ainsi que des places de stationnement pour les vélos.

- * Corriger la discontinuité importante sur le chemin de halage le long de la Garonne (due au golf) à Villenave d'Ornon.

6. Avenue du Maréchal Leclerc - Quai du Président Wilson - Rue des Quatre Casters

Pour aller vers l'Est et rejoindre le Quai Wilson ainsi que la voie sur berges de la Garonne.

- * Le quai du Président Wilson doit être complètement réaménagé en coulée verte avec des voies cyclables et piétonnes pour assurer une continuité vers le futur Pont Simone Veil, puis Paludate et rejoindre les quais vers Bordeaux.

- * Un double connexion piéton.ne.s-cyclistes par l'avenue du Maréchal Leclerc et la rue des Quatre Casters doit être assurée.

7. La gare de Bègles

La commune a la chance de disposer d'une gare SNCF.

* La gare doit être rénovée, disposer de services et devenir à terme un véritable pôle multimodal (train, TRAM, bus, vélo...).

* Voir également pour cette partie et les connexions avec les communes voisines, la proposition 1 de Vélo-Cité, pour un Réseau cyclable à haut niveau de service (à l'échelle de Bordeaux Métropole) (4)

Proposition 2

Multiplier sur la commune les dispositifs/aménagements facilitant la circulation à vélo et à pied

Dans la mesure du possible et où cela est pertinent sur la commune (avec étude de faisabilité en amont si besoin) :

* Généraliser les cédez-le-passage aux feux pour les cyclistes.

* Généraliser les doubles-sens cyclables.

* Mettre en place des zones de circulation apaisée comme les zones de rencontres et les aires piétonnes (5). A faire en concertation avec les résidents.

* Pour les rues étroites (nombreuses à Bègles), il y a aussi la possibilité de mettre en place des vélo-rues (6). Cela peut être envisagé par exemple Cours Victor Hugo, rue Albert Thomas, rue Chevalier de la Barre...

- Rendre certaines rues (ou portions de rue) à très faible circulation (mise en cul de sac) ou non circulables aux voitures (hors résidents), pour créer des « rues aux enfants » (7) qui seraient permanentes. Cela pourrait être fait sur demande ou accord d'une majorité des résidents.

* Généraliser les SAS cyclistes à tous les feux tricolores.

II. Réduire la violence routière pour une ville réellement apaisée

Si inciter à la pratique du vélo, de la marche à pied et de l'intermodalité est nécessaire, cela n'est pas suffisant. Il est également impératif de contraindre l'usage des véhicules motorisés (notamment la voiture individuelle) afin d'en réduire le nombre et la place dans l'espace public. Mais cela requiert des décisions politiques fortes.

Proposition 3

Dissuader de prendre la voiture par des mesures contraignantes (vitesse, stationnement,...)

1. Réduire la vitesse des véhicules motorisés

Réduire la « vitesse » pour diminuer la violence routière, la pollution, les nuisances sonores, le sentiment d'insécurité et rendre la voiture moins « attractive » est une mesure efficace.

Bègles expérimente la ville en zone 30 sur le périmètre intra-rocade (excepté donc les grands axes des zones extérieures à la rocade = Rives d'Arcins + rue Louis Blériot et Quai Wilson).

Cycles et Manivelles demande de :

1.1. Valider l'expérimentation et passer définitivement Bègles en « Ville 30 » sur le périmètre intra-rocade.

1.2. Limiter également la vitesse à 30 km/h sur la partie intra-rocade de la rue Louis Blériot ou mettre en place des dispositifs efficaces de ralentissement (route qui, en descente, débouche sur la zone de loisirs Bègles plage).

1.3. Partout où cela est pertinent, mettre en place des ralentisseurs, écluses ou chicanes pour ralentir la vitesse des véhicules motorisés.

1.4. Sur la zone Rives d'Arcins, mettre en place des dispositifs de modération de la vitesse (voir aussi plus haut la mise en place d'un plan de circulation vélos-piéton.ne.s)

1.5. Après un temps d'information dite de « prévention pédagogique », mettre en place des radars et des campagnes de sanctions des excès de vitesse.

1.6. Ne pas « se reposer » uniquement sur la Ville 30 et augmenter le nombre de zones de rencontres et d'aires piétonnes.

1.7. Enfin, inciter les autres communes de la Métropole à passer en Ville 30

2. Contraindre le stationnement automobile

En ville, la possibilité de stationner est un des déterminants principaux de l'usage de l'automobile. Plus il est simple de se garer, plus l'usage de la voiture est élevé. Les

facilités pour se garer doivent donc être réduites, notamment en diminuant l'offre et en sanctionnant le stationnement illégal.

Cycles et Manivelles demande de :

2.1. Réduire globalement l'offre de stationnement

- Si des modalités spécifiques ont été mises en place à Bègles pour les résident.e.s et les professionnel.le.s (zone bleue Cours Victor Hugo et proximité Boulevards), il est important de dissuader le stationnement des pendulaires (domicile-travail) et des trajets courts (2-3 km). Pour cela il s'agit de :
 - Limiter le nombre de places de stationnement sur la chaussée (Bègles est relativement bien desservi en transports en commun).
 - En fonction des besoins, continuer d'instaurer ou agrandir les parcs relais de stationnement aux terminus des lignes de TRAM et au niveau des gares.
 - A l'occasion d'opérations effectuées sur la voirie, supprimer des places de stationnement afin de faciliter la circulation des piéton.ne.s, des cyclistes et des bus.
 - A l'occasion de la révision du PLU métropolitain, réduire le nombre de places de stationnement automobile possible.
 - Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

2.2. S'attaquer véritablement au stationnement illicite

Il est nécessaire d'empêcher les stationnements automobiles illicites qui se font sur les trottoirs, les bandes et pistes cyclables ou encore les passages piétons. C'est une pratique très développée à Bègles. Cela met en danger les piéton.ne.s, cyclistes, personnes se déplaçant en fauteuil, personnes avec poussettes, etc.

C'est pourquoi, Cycles et Manivelles demande de :

Mettre en place des dispositifs anti-stationnement (bornes, potelets, ...) et/ou sanctionner les stationnements illégaux par des campagnes de verbalisation fréquentes.

Proposition 4

Interdire la traversée de transit de la ville aux camions de + de 3,5 tonnes

En application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut exercer un pouvoir de police sur la circulation et le stationnement.

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités actives, Cycles et Manivelles demande :

- Par arrêté municipal, l'interdiction des traversées de transit de Bègles aux camions de plus de 3,5 t
- Établir une liste de rues acceptant la desserte locale

Proposition 5

Mettre en place un plan « A l'école sans voiture » pérenne et généralisé à toutes les écoles élémentaires de Bègles

- A l'occasion de la semaine de la mobilité qui a lieu tous les ans en septembre, Bègles a expérimenté le projet « A l'école sans voiture » à l'école élémentaire Gambetta (2018) puis à l'école élémentaire Joliot Curie (2019).

L'objectif est d'encourager les parent.e.s à emmener leurs enfants à l'école à pied, à vélo ou en transports en commun et d'éloigner la violence routière des abords de l'école en restreignant la circulation, le dépose minute et le stationnement.

Ainsi, à proximité de l'école Gambetta, la rue du XI novembre était fermée à la circulation automobile de 7h00 à 9h00 et 15h30 à 19h00. Grâce à des dispositifs anti-stationnement, se garer de manière illégale près de l'école n'était plus possible notamment au niveau de la rue Louis Eloi et de la rue du XI novembre.

Cette double initiative ayant été un succès (parent.e.s, enseignant.e.s et enfants), Cycles et Manivelles demande :

- La pérennisation de ce dispositif tout au long de l'année scolaire et sur toutes les écoles élémentaires de Bègles.

Il est également demandé :

- La mise en place de pédibus et/ou vélobus (8) ou toute autre initiative permettant aux enfants d'être éco-mobiles

- L'installation de locaux à vélos et trottinettes adaptés et sécurisés dans toutes les écoles (voir le dispositif ALVEOLE2 de la FUB (9) : grâce à ce programme, le coût des travaux sera pris en charge à 60% et la sensibilisation à l'éco-mobilité à 100%).

III. Les mesures supplémentaires pour insufler une vraie culture vélo

Proposition 6

Lancer une génération Vélo : éduquer les jeunes bëglais à la pratique quotidienne du vélo

En 2019, le Gouvernement a lancé un programme "Savoir Rouler à Vélo". Destiné aux enfants de 6 à 11 ans, ce dispositif vise à généraliser l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire à une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège.

Cycles et Manivelles demande :

- Un soutien réel de la commune au déploiement du programme national « savoir rouler à vélo » (10) dans les écoles élémentaires de Bègles dès la rentrée de septembre 2020.
- Cette proposition est à coupler impérativement avec la proposition 1 de mise en place d'itinéraires cyclables sécurisés pour se rendre aux écoles élémentaires et aux 2 collèges de la ville (Néruda et Berthelot) et avec la proposition 5.

En effet, s'il n'y a pas d'itinéraires sécurisés pour accéder à vélo aux établissements scolaires de la ville, notamment les collèges, les parent.e.s ne laisseront pas leurs enfants s'y rendre seuls.

Proposition 7

Équiper la commune en stationnement vélo de qualité

Une consultation sur les stationnements vélos à Bègles a été réalisée par Cycles et Manivelles en 2018. Il ressort que le manque de stationnement vélo est un frein aux déplacements à vélo sur la commune pour 32 % des personnes interrogées.

Cycles et Manivelles demande donc de :

- Mettre en place et/ou augmenter le nombre de stationnements vélos (arceaux mais aussi attaches spécifiques pour les vélos cargos) là où il existe des besoins.

Par exemple : cours Victor Hugo et à proximité des commerces, des marchés, piscine, Bègles plage...

- Créer ou agrandir les locaux vélos des écoles (voir (9)) et des équipements publics.
- Généraliser la mise en place d'arceaux vélos en amont des passages piétons (voir partie dissuader le stationnement automobile).
- Lors de la révision du PLU, imposer des normes minimales de stationnement des vélos ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions.

- Aménager des places de stationnement et de livraison pour les vélos cargo (artisans, coursiers et livreurs, associations, etc.)

* Pour les vélos station / intermodalité : voir proposition 3 de Vélo-Cité (4).

Proposition 8

Être une mairie exemplaire

Cycles et Manivelles souhaite voir la Mairie :

- Dès le début du mandat, rédiger et adopter un plan vélos/piétons ambitieux, financé et concerté. Désigner une personne en charge de ce plan.

- Mettre en place un comité vélos/piétons/modes actifs chargé du suivi de la politique de la commune.

- Voter un budget alloué au plan vélo-piéton de la commune (entre 20 et 30 euros/an et par habitant pour financer un plan vélo fort). Idem pour la Métropole. Voir (11).

- En cas d'aménagement nouveau, se concerter avec les membres du comité et les cyclistes et piétons volontaires

- Maintenir le forfait mobilité durable pour les agents municipaux.

- Équiper les services de la commune de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo.

- Lors des principaux événements de la commune (carnaval, fête de la Morue, Bègles plage, forum des assos, festival fait maison, etc.), instaurer des parkings à vélo et éloigner des manifestations le trafic/stationnement automobile

- Continuer à soutenir les associations/lieux qui favorisent la mise en place d'une culture vélo (et intermodalité) auprès du plus grand nombre. Inciter la Métropole au maillage du territoire en lieux dédiés à la mobilité soutenable.

- Mettre en place un programme « Mobilité inclusive » : focus sur les populations éloignées de la solution vélo, marche, transports en commun (personnes âgées, en situation de handicap, ...).

Proposition 9

Une signalétique performante

La signalétique est un élément important pour que les cyclistes se sentent bien « accompagné.e.s » et aidé.e.s dans leurs déplacements. Une bonne signalétique permet aussi de bien se diriger et emprunter des « itinéraires bis » moins connus et parfois plus pratiques ou plus sécurisés.

Bègles manque clairement d'une bonne signalétique vélo.

Cycles et Manivelles demande :

- Une bonne signalétique du Delta vert (par exemple la continuité Mussonville – Port de Bègles est peu lisible)

- Une meilleure signalétique de l'Euro Vélo 3 - la Scandibérique. Par exemple, entre Terres Neuves et la Gare Saint-Jean ou le stade Moga et Mussonville, difficile de ne pas se perdre pour celle ou celui qui ne connaît pas l'itinéraire.
- La promotion effective de cet Euro Vélo (outils de communication de la ville notamment le site Internet)
- Prévoir, pour les voyageuses et voyageurs à vélo, des bornes d'infos (panneaux), la localisation des points accueils vélo, les commerces bike-friendly, l'existence de la Maison du Vélo (vrai également pour tous les cyclistes)....
- Plus généralement, un fichage visible des itinéraires cyclables desservant les principaux lieux de la commune....

Proposition 10 **Un urbanisme cyclo-piéton centré**

Bègles est une commune sur laquelle de nombreux projets de rénovation urbaine sur différents quartiers sont en cours ou prévus : Terre Sud, Parc Newton, Euratlantique (Cité Numérique, Pôle Terres-Neuves, Bègles-Garonne...), etc.

Pour tous ces projets, C&M demande :

- La mise en place d'un « plan mobilité » centré autour des modes actifs et de la desserte en Transports en Commun.
- Pour les pôles d'emplois, une incitation à la mise en place de « plans de mobilité » d'entreprise ou inter-entreprises
- Voir aussi les propositions 1. et 2. pour inscrire au mieux ces projets dans un plan de circulation piétons-vélo

Propositions 10+ **Les « bonus » (en vrac) pour être (encore plus) une ville exemplaire**

- Soutenir la création d'une liaison cyclable rapide de la Métropole vers le Bassin d'Arcachon.
- En cas de pic de pollution, lancer des alertes et mieux informer les habitant.e.s au niveau des lieux publics. Prendre des mesures d'urgence auprès des écoles, des clubs sportifs pour éviter la pratique intense du sport. Mettre en place la gratuité des transports en commun.
- En concertation avec la Métropole, mettre en place une Zone à Faibles Émissions (ZFE) ambitieuse.
- Soutenir auprès de la Métropole la gratuité des transports en commun ou une tarification sociale progressive permettant de rendre gratuit ou réduire très nettement les coûts pour les plus faibles revenus.

- Arrêter le développement de centres commerciaux périphériques (voir la mesure 9 du Pacte pour la Transition (12) et favoriser le commerce de proximité. Mener une campagne « commerces de proximité et vélos ».
- Agir sur le RLP (Règlement Local de Publicité) de la Métropole pour interdire l’affichage des publicités automobiles et avions
- Faciliter la récup et le réemploi de vélos pour Cycles et Manivelles (partenariat avec la Police, les déchèteries, mise à disposition d’un local de stockage, ...)
- Mettre en place toutes les mesures du Pacte pour la Transition (12)

Documents à consulter

- (1) Baromètre des villes cyclables : www.parlons-velo.fr, novembre 2017
- (2) Plate-forme Parlons Vélo Municipales 2020 de la FUB
<https://municipales2020.parlons-velo.fr/>
(sur la base de retours en 2019 de 177 cyclistes se déplaçant sur Bègles)
- (3) www.ecologique-solidaire.gouv.fr/velo-et-marche#e2
- (4) Vélo-Cité :
<http://velo-cite.org/2020/01/03/notre-plaidoyer-pour-les-elections-municipales-2020/>
- (5) www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/zones-circulation-apaisee-zca
- (6) Cerema :
voiriepourous.cerema.fr/la-velorue-un-nouvel-outil-pour-les-itineraires-a1548.html
- (7) www.ruesauxenfants.com
- (8) voir : <https://mobiscol.org/pedibus-velobus/>
- (9) www.fub.fr/alveole
- (10) Programme national Savoir rouler à vélo :
<http://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/>
- (11) <https://www.isabelleetlevelo.fr/2017/02/11/quels-moyens-fnanciers-pour-le-velo-en-france-et-en-europe-visite-aux-pays-des-gros-bras-2/>
- (12) Pacte pour la transition : www.pacte-transition.org

Contact :

Association Cycles et Manivelles
Maison du Vélo et des Mobilités
28, rue Léon Gambetta
33 130 Bègles
tél : 09 83 91 48 08
contact@cycles-manivelles.org

Olivier Louchard – Coordinateur – Tél: 06.26.40.07.74
olivier.louchard@cycles-manivelles.org